

Hectare
ZAC de la Grande Borde
45 rue Garance
31670 LABÈGE

V. Réf.:
N. Affaire.: 221101
Facture.: F24078

AFFAIRE Lotissement 14 lots
Commune de CLERMONT-LE-FORT

ETAT des DEBOURS & HONORAIRES

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
MISSION G1: TRAVAUX PREALABLES A L' ETUDE DE L' AVANT PROJET <i>Le relevé principal de la partie bâtie et des voiries a déjà été réalisé en 2018</i> Intervention sur le terrain : Relevé complémentaire de la propriété pour état des lieux des limites apparentes. Relevé de la végétation principale, des bornes existantes, des réseaux apparents. Relevé de points de calages dans le lotissement en aval en vue d'une application possible d'archive foncière. Semi de points altimétriques. Relevé des cotes radier des réseaux d'assainissement à proximité. Rattachement obligatoire du relevé aux systèmes NGF et CC43 Application du plan cadastral	700,00	2,421	1 694,70
MISSION G2: TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET BORNAGE PERIMETRIQUE Recherche Hypothécaire de fiche d'immeuble. Recherches parcellaires auprès des services du Cadastre. Recherche et applications d'archives de délimitation. Rédaction des convocations des propriétaires riverains Rédaction d'une convocation à l'attention du représentant de l'espace public (voirie communale et RD35). Implantation des limites séparatives en accord avec les propriétaires riverains. Réunion de bornage amiable partielle avec les propriétaires sur les limites séparatives existantes entre les parcelles E51 & 52 / B624/742/716/692/702/717 . - Réunion du 19/12/2022 Réunion avec le responsable de la voirie pour délimitation du domaine public Etablissement du PV de Bornage Normalisé. Etablissement d'un PV de délimitation de la Propriété des Personnes Publiques - 1 PV pr rte de Venerque et rte de Pech david - 1 PV pr la RD 35 Etablissement et Mise à Jour du Plan de Bornage après réception de tous les éléments de délimitation. Définition de la surface et cotation périmétrique du terrain. Expéditions pour signature du PV de bornage par les riverains. Expédition du PV de délimitation à l'attention du responsable du Domaine Public Expédition du plan après validation. Conservation de l'Original en Archives.	100,00	14	1 400,00

CONDITION DE REGLEMENT : Le règlement des honoraires dus au GEOMETRE est exigible, sauf accord avec le client, aussitôt que les travaux ou opérations sont terminés.

« Le Géomètre-Expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes. Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenant participant à l'opération. »

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
MISSIONS G3/G4/G5 : ETABLISSEMENT DU PARCELLAIRE			
a) Mise en forme. L'établissement d'un dossier de Permis d'Aménager, pour division parcellaire en vue de construire ainsi que le montage d'un dossier Loi sur l'Eau ont été réalisés par le client. Mise en forme du découpage définitif après acceptation par l'administration du Permis d'Aménager.			
b) Implantation et bornage des lots (Mission G5) Calcul des points à implanter. Intervention sur le terrain: Balisage des voiries et espaces communs le 24/03/2023 Implantation, pose et fourniture de bornes OGE sur le terrain le 31/05/2023. Matérialisation des fonds de lots impossible car terrain en friches - Intervention du 17/04/2023 pour vérification de piquets - Intervention du 13/02/2024 pour mise en place des bornes de fond de lot Calculs et établissement du plan d'implantation pour chaque intervention			
	200,00	14	2 800,00
Intervention complémentaire d'implantation et de vérification dans le cadre de la Mission G5: - Intervention du 29/09/2023 pour rematérialisation des piquets du lot n°2 Calculs et établissement du plan d'implantation			
	200,00	1	200,00
c) Dossier de division foncière (Mission G3) Commande d'un dossier de division auprès des services du Cadastre. Montage d'un dossier de Division du Parcellaire Cadastral.			
	100,00	14	1 400,00
d) Plans de vente des lots (Mission G4) Calculs et établissement du plan de vente de chaque lot indiquant ses limites, sa cotation périmétrique, sa superficie, sa désignation cadastrale, la voirie et les abords immédiats.			
	200,00	14	2 800,00
Intervention complémentaire dans le cadre de la Mission G4: - Reprise des plans de vente des lots 2 et 3 suite à décalage de réalisation des bordurettes par l'entreprise de TP			
	150,00	2	300,00

Valeur en votre aimable règlement à réception .

Pas d'escompte pour règlement anticipé .

Pénalités de retard : 10 % par mois .

Total HT	Total TVA - 20,00%	Total TTC
10 594,70 €	2 118,94 €	12 713,64 €



Bon à payer 26 06 2024



CONDITION DE REGLEMENT : Le règlement des honoraires dus au GEOMETRE est exigible, sauf accord avec le client, aussitôt que les travaux ou opérations sont terminés.

« Le Géomètre-Expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes. Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenant participant à l'opération. »



49 Route de Launaguet 31200 TOULOUSE
Successeur de M.Aussenac Michel
Tél : 05.34.42.17.75. / E-mail : acti-geo@wanadoo.fr
Site web : www.acti-geo.fr
SIRET : 448 477 935 00036 - APE : 7112A / TVA : FR 70448477935

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE : IBAN: FR76 1027 8022 0700 0597 2520 121 - BIC : CMCIFR2A - CREDIT MUTUEL. TOULOUSE MINIMES

Inscription au
tableau de l'Ordre
sous le
n°2003C200010

